

Liberté Égalité Fraternité

TERRITORIALISATION DU PLAN EAU, RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ PREMIER BILAN

Novembre 2023

AMESURES ET APRIORITES POUR L'EAU

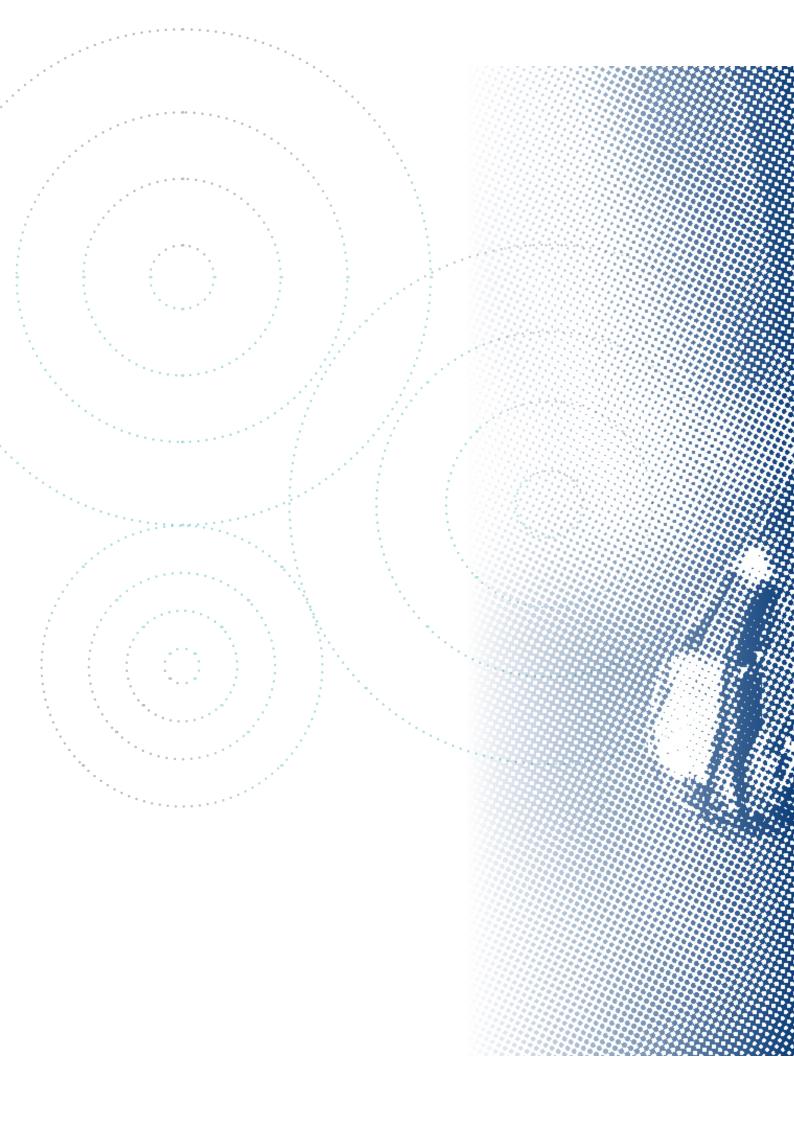
53 MESURES NATIONALES

PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE

PLAN D'ACTION POUR UNE GESTION RÉSILIENTE ET CONCERTÉE DE L'EAU







En synthèse, sur les 19 mesures régionales du plan eau :

2 sont terminées sont initiées ou en cours

actions restent
à démarrer

SOIT 74 %
DES ACTIONS
INITIÉES
EN 6 MOIS

Légende de l'état d'avancement des mesures



En cours de mise en œuvre



Action nationale non déclinable au niveau régional

Organiser la SOBRIÉTÉ des usages de l'eau pour tous les acteurs

ÉCONOMISER L'EAU POUR TOUS LES ACTEURS

OBJECTIF
-10% d'eau prélevée d'ici 2030

Pour toutes les filières économiques : établissement d'un plan de sobriété pour l'eau pour contribuer à l'atteinte de cet objectif.

PRIORITAIRE

- Pour les industries :
 accompagnement d'au
 moins 50 sites industriels avec le
 plus fort potentiel de réduction.
- > 16 sites identifiés. Leurs prélèvements représentent 80 % des prélèvements industriels.
- Pour le bâtiment : des ... travaux sont engagés afin de réduire la consommation d'eau dans les bâtiments neufs.
- Pour les agriculteurs :

 4 30 M€ supplémentaires
 par an seront consacrés au soutien
 des pratiques agricoles économes
 en eau (émergence de filières peu
 consommatrices d'eau, irrigation
 au goutte-à-goutte, etc.);

- Pour l'État : une démarche État exemplaire de sobriété et de lutte contre le gaspillage sera engagée au sein des administrations publiques.
- Pour les citoyens : les particuliers seront accompagnés pour l'installation de kits hydroéconomes et de récupérateurs d'eau de pluie en fonction des besoins sur les territoires.
- Pour tous : une campagne de communication grand public sera lancée pour inciter tous les acteurs à la sobriété.
- Pour sensibiliser dès le plus jeune âge : les enjeux de l'eau (cycle de l'eau, éducation à la sobriété, préservation des écosystèmes aquatiques) seront renforcés dans le cadre de l'éducation à l'environnement et au développement durable auprès

MIEUX PLANIFIER

OBJECTIF

des scolaires.

Décliner l'objectif territoire par territoire

Chaque grand bassin versant sera doté d'un plan d'adaptation au changement climatique précisant la trajectoire de réduction des prélèvements au regard des projections d'évolution de la ressource en eau et des usages.

PRIORITAIRE

- Des objectifs chiffrés de réduction des prélèvements seront définis dans les documents de gestion de l'eau à l'échelle des 1100 sous-bassins du pays, à savoir les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et les projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE). À l'occasion de leur révision, tous les SAGE intégreront des trajectoires de prélèvement alignées avec les scénarios prospectifs.
- > 11 PTGE dont 9 en cours de révision ou d'élaboration et 2 adoptés à réviser.

Il sera progressivement mis fin aux autorisations de prélèvement au-delà de ce qui est soutenable dans les bassins versants dits en déséquilibre.

MIEUX MESURER

OBJECTIF

Mieux piloter la ressource en mesurant mieux les volumes prélevés

- L'installation de compteurs avec télétransmission des volumes prélevés sera rendue obligatoire pour tous les prélèvements importants (correspondant aux seuils d'autorisation environnementale).
- ≥ 13. L'encadrement des petits prélèvements sera renforcé, en abaissant le seui de déclaration des forages domes tiques, tout en simplifiant la procédure de déclaration.

II. Optimiser la DISPONIBILITÉ de la ressource

SÉCURISER L'APPROVISION-NEMENT EN EAU POTABLE

OBJECTIF

Réduire les fuites et sécuriser l'approvisionnement en eau potable

Face aux investisse-• ments importants à faire pour réduire les fuites (170 collectivités points noirs avec des taux de fuites supérieurs à 50%) et pour sécuriser l'alimentation en eau potable (notamment les 2000 communes ayant connu des tensions en 2022), 180 M€/an d'aides supplémentaires des agences de l'eau seront dédiés au petit cycle de l'eau, conditionnés à une amélioration durable de la gestion de leur patrimoine. Les aides des agences de l'eau aux collectivités seront conditionnées à des objectifs de performance de gestion de leur patrimoine.

VALORISER LES EAUX NON CONVENTIONNELLES

.

OBJECTIF

Massifier la valorisation des eaux non conventionnelles (REUT, eau de pluie, eaux grises...): développer 1000 projets de réutilisation sur le territoire, d'ici 2027

Les freins règlemendes eaux non conventionnelles seront levés: à la fois dans l'industrie agroalimentaire, dans d'autres secteurs industriels et pour certains usages domestiques, dans le respect de la protection de la santé des populations et des écosystèmes. C16. L'accompagnement des porteurs de projets de réutilisation des eaux usées traitées sera structuré autour : > d'un guichet unique pour le dépôt des dossiers, le préfet de département ;

> d'un accompagnement France expérimentation pour les dossiers innovants rencontrant des blocages réglementaires (dispositif ouvert à tous les projets favorables à la ressource en eau);

> d'un chef de projet.

Un observatoire sur la réutilisation des eaux usées traitées sera mis en place.

Un appel à manifestation d'intérêt spécifique à destination des collectivités littorales pour étudier la faisabilité de projets de REUT sera lancé par l'État en partenariat avec l'Association nationale des élus du littoral (Anel) et le Cerema.

PRIORITAIRE

La récupération des eaux de pluie de toiture des bâtiments agricoles (notamment bâtiments d'élevage, pour l'abreuvement des animaux) sera largement soutenue en vue de sa généralisation via des aides des agences de l'eau.

AMÉLIORER LE STOCKAGE DANS LES SOLS, LES NAPPES, LES OUVRAGES

.

OBJECTIF

Remobiliser les ressources existantes et répondre au besoin de développer l'hydraulique agricole, dans le respect de la réglementation

20 La préservation des 20 zones humides sera renforcée avec 50 M€/an supplémentaires de paiements pour services écosystémiques et le Conservatoire du littoral consolidera sa stratégie d'acquisition foncière.

Un fonds d'investissement hydraulique agricole sera abondé à hauteur de 30 M€/an pour remobiliser et moderniser les ouvrages existants (curages de retenues, entretien de canaux...) et développer de nouveaux projets dans le respect des équilibres des usages et des écosystèmes.

22. Une stratégie nationale et un guide technique relatifs à la mise en place de systèmes de recharge maîtrisé des aquifères seront élaborés.

Préserver la QUALITÉ de l'eau et restaurer des écosystèmes sains et fonctionnels

PRÉVENIR LES POLLUTIONS

.

OBJECTIF

Prévenir la pollution des milieux aquatiques et, en particulier, renforcer la protection des aires d'alimentation de captage

PRIORITAIRE

Tous les captages seront dotés d'un plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE).

- En phase d'installation de nouveaux agriculteurs sur des aires d'alimentation de captage, les projets s'inscrivant dans une démarche agroécologique, d'agriculture biologique seront favorisés. Cette ambition sera portée dans le cadre de la concertation du pacte et de la loi d'orientation et d'avenir agricoles.
- Dans le cadre des négociations européennes du règlement pour un usage durable des pesticides (SUR), la France adaptera ses usages de produits phytopharmaceutiques au regard des forts enjeux de santé environnement sur les aires d'alimentation de captages.
- 26. La planification sur maceutiques (Ecophyto2030) déclinera en France cette même approche relative à la limitation de l'usage des intrants dans les aires d'alimentation des captages.
- > Entrée en vigueur de la stratégie en 2024

PRIORITAIRE

- •27. Le soutien aux pra-tiques agricoles à bas niveau d'intrants sur les aires d'alimentation de captage sera renforcé via les agences de l'eau : revalorisation des mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) et aides à la bio revalorisées sur les aires alimentation de captage à hauteur de 50 M€/an : prolongation de l'expérimentation des paiements pour services environnementaux (PSE) jusqu'à la fin de la programmation PAC à hauteur de 30 M€/an ; aide à l'acquisition foncière par les collectivités à hauteur de 20 M€/an.
- En cas de dépassement des exigences de qualité fixées pour les eaux destinées à la consommation humaine par un pesticide toujours utilisé, des mesures de gestion permettant de juguler le risque

seront mises en place automatiquement par le préfet, en complément des mesures du plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux de la collectivité.

29 • taires d'aides des agences de l'eau seront consacrés à la mise aux normes des stations d'épuration prioritaires.

RESTAURER LE GRAND CYCLE DE L'EAU POUR RESTAURER LA FONCTION FILTRE DE LA NATURE

.

OBJECTIF

Développer les solutions fondées sur la nature dans la gestion de l'eau

PRIORITAIRE

- 70 projets d'opérations phares (10 par grand bassin hydrographique) labellisées Solutions fondées sur la nature seront lancées à des fins de démonstrateurs de lutte contre les sécheresses, en particulier pour la restauration des zones humides, la renaturation ou encore la restauration des cours d'eau. Dans les outre-mer, 10 projets de solutions fondées sur la nature portant sur le petit cycle et le grand cycle de l'eau seront mis en œuvre.
- > 8 projets (1 par département) en cours d'identification.
- 31. 100 M€ pour financer des projets de renaturation et de désimpermabilisation des collectivités dans le cadre du Fonds vert.
- > 4,5 M€ déjà engagés à date dans le cadre du Fonds vert

22. La filière de génie écologique a développé un savoir-faire en matière de reconstitution de milieux naturels, de restauration de milieux dégradés et d'optimisation de fonctions assurées par les écosystèmes.

A la suite du bilan du premier plan national de la filière, datant de 2012, un travail de fond sera engagé avec les acteurs pour actualiser et redynamiser de plan.

IV. Mettre en place les moyens d'ATTEINDRE CES AMBITIONS

AMÉLIORER LA GOUVER-NANCE DE LA GESTION DE L'EAU

OBJECTIF

Inclure l'ensemble des acteurs autour d'une gouvernance ouverte, plus efficace et plus lisible

PRIORITAIRE

Chaque sous-bassin versant sera doté d'une instance de dialogue (CLE) et d'un projet politique de territoire organisant le partage de la ressource.

- Les SAGE seront modernisés (fonctionnement simplifié des commissions locales de l'eau et portée du règlement conforté) et encouragés à définir des priorités d'usage de la ressource en eau ainsi que la répartition de volumes globaux de prélèvement par usage.
- Les conditions d'une intervention efficace des conseils départementaux en matière d'assistance technique et financière seront facilitées.
- 36. Un territoire ultramarin pilote sera accompagné pour intégrer la compétence Gemapi dans le Plan eau DOM.
- 237. La participation au l'eau sera élargie pour intégrer de nouveaux représentants des usagers de l'eau et la jeunesse.

ASSURER UNE TARIFICA-TION ET UN NIVEAU DE FINANCEMENT DE LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU ADEQUATS

.

OBJECTIF

Assurer le financement de la politique de l'eau et mieux inciter à la sobriété dans les usages et à une meilleure performance des réseaux.

- En synthèse les moyens des agences de l'eau seront rehaussés de 475 M€/an pour accompagner la mise en œuvre du plan en rééquilibrant les financements.
- Le plafond de dépenses de l'eau sera supprimé dès le prochain programme d'intervention.
- 35 M€/an supplémentaires seront mobilisés pour la politique de l'eau dans les outre-mer au titre de la solidarité inter-bassins, en contrepartie d'une gouvernance et d'une gestion confortés (contrats de progrès), auxquels s'ajoutera 1 M€/an de soutien spécifique à l'ingénierie.
- La Banque des territoires mettra en place
 une nouvelle génération
 d'aquaprêts à taux bonifié pour les
 collectivités territoriales, d'un
 montant de 2 Md€, couplée à une
 offre d'accompagnement de bout
 en bout.
- La mise en place par les collectivités d'une politique tarifaire adaptée aux enjeux des territoires sera facilitée (Pacte des solidarités 2023-2027). Un volet spécifique sur la politique tarifaire sera intégré dans les contrats de progrès des départements ultra-marins.

- 243. Le Conseil économique, social et environnemental sera saisi d'une mission sur les évolutions nécessaires pour faire des recommandations sur la tarification progressive de l'eau.
- Dans le cadre du Plan
 eau DOM, l'État
 mènera avec les acteurs locaux
 les travaux requis pour sécuriser
 la perception des redevances des
 offices de l'eau et leurs missions.
- 45. La protection et la restauration du patrimoine naturel seront inscrites dans les programmes pluriannuels d'investissements des collectivités. Elles pourront inscrire ces projets dans les travaux éligibles aux dotations de l'État, sans contrainte de plafond.

INVESTIR DANS LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

.

OBJECTIF

Développer la recherche et l'innovation sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la gestion de l'eau, afin de franchir des paliers d'innovation.

- 246. L'étude Explore 2, qui actualisera les projections hydrologiques à partir des dernières publications du GIEC, sera complétée d'une étude prospective sur l'évolution de la demande en eau en France.
- 247 L'empreinte eau l'affichage environnemental.
- Un volet eau de
 France 2030 couvrira
 l'ensemble de la chaîne de valeur
 et des usages liés à l'eau (gestion
 de la ressource brute, usages de

l'eau, maîtrise de la donnée et de son analyse, traitement des eaux) comme soutien transversal aux innovations des entreprises françaises.

Les programmes de recherche majeurs sur l'eau concourront à projeter les évolutions futures et améliorer les outils pour mettre en œuvre une politique intégrée de l'eau dans leur aménagement du territoire à l'heure du changement climatique : programme et équipements de recherche prioritaire OneWater, partenariat européen Water4All et programme de recherche-action Plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines - POPSU territoires.

V. Être en capacité de mieux répondre aux CRISES de sécheresse

AMÉLIORER LA GESTION DES PÉRIODES DE SÉCHE-RESSE

OBJECTIF

Mieux informer, prévenir
les situations de tension

S 50. Un outil simple
d'accès et d'utilisation
sera déployé afin que chacun
puisse connaître les restrictions qui
s'appliquent en fonction de sa
géolocalisation et de sa catégorie
d'usager et les écogestes recommandès au regard de la situation
hydrologique locale.

251. Le guide national des restrictions sécheresse sera mis à jour pour une meilleure efficacité et adaptation des mesures au plus près des réalités du terrain.

Afin d'accompagner la prise de décision aux niveaux national et local, des outils seront développés pour améliorer l'anticipation des années sèches, l'identification des territoires les plus à risque, la détection des inadéquations entre prélèvements et ressources en période d'étiage et de suivi des impacts dans le temps.

VI. Des ENGA-GEMENTS tenus

.

OBJECTIF

Rendre compte des avancées et actualiser le plan autant que de besoin

1 l est régulièrement parties prenantes, a minima 2 fois par an, de la mise en œuvre des mesures du plan dans le cadre du Comité régional de l'eau.



